



Aux groupes politiques représentés aux
conseils municipaux et métropolitains

NANTES, le 10 novembre 2023

N. Réf. : 039.23
Objet : subvention 2024

Mesdames et Messieurs les élus municipaux et métropolitains,

Depuis bientôt 70 ans, notre association est engagée aux côtés des agents municipaux, puis métropolitains, pour leur faciliter l'accès à la culture, aux vacances, aux loisirs et au sport, afin de permettre à chacun de s'émanciper socialement et de s'ouvrir à de nouveaux horizons.

Nous avons été informés récemment que, dans le cadre de la prochaine convention 2024-2026, les compensations de charges, versées sous la forme d'une subvention complémentaire, seraient supprimées. Ceci représenterait une baisse de notre subvention de plus de 210 K€.

Cette baisse viendrait en cumul de celle que nous avons déjà anticipée liée la disparition de la ristourne sur les tickets restaurants non utilisés, que nous percevions jusqu'alors, conformément à la loi. Ainsi le passage à la carte dématérialisée nous privera prochainement d'une recette d'environ 120 K€.

Ces mesures entraîneraient mécaniquement une baisse de la dotation pour chaque ouvrant droit, ce qui pourrait se traduire par la suppression d'une prestation telle que les « Chèques Culture », avec pour conséquence, une perte de recettes redistribuées dans le secteur culturel local que nous évaluons à 800 000 €.

De plus, nous n'atteindrions plus nos objectifs de faciliter l'accès pour le plus grand nombre à la culture.

Vous avez affiché la volonté forte de porter, tant au niveau national que local, l'accès aux vacances et à la culture comme un enjeu politique majeur. Nous nous accordons pour dire que c'est une source de clivage dans notre société, dans le contexte social actuel dégradé.

Néanmoins, nous constatons que cette volonté politique n'est pas forcément suivie d'actes concrets, mais au contraire, se traduit par une baisse des moyens alloués à la poursuite de ces objectifs.

L'argument présenté par Mme Bassal pour justifier cette suppression de subvention complémentaire est la recherche de moyens pour financer les augmentations du Régime Indemnitaire et de la valeur du point d'indice, ainsi que le recrutement de nouveaux agents.

Nous considérons, pour notre part, que le financement des activités sociales et culturelles ne doit pas faire les frais d'une revalorisation salariale justifiée des fonctionnaires, compte

tenu du gel du point d'indice sur au moins dix ans et parallèlement, de l'augmentation du coût de la vie.

La somme versée au titre de la subvention principale va certes augmenter en valeur absolue, mais le nombre d'ouvrants droit à servir également, tout comme le coût des prestations également (vacances, colonies, spectacles, ...).

Aussi, nous demandons à Madame la Maire – Présidente de rester sur les modalités des précédentes conventions, afin de ne pas envoyer un mauvais signal en matière de politique sociale en direction des agents.

Nous sollicitons une audience avant les conseils, communautaire et municipal, pour vous apporter des informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de nos respectueuses salutations.

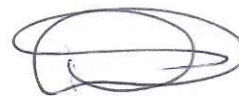
Pour la CGT



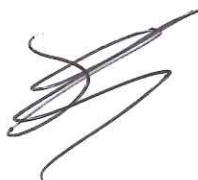
Pour l'UNSA



Pour La CFDT



Pour FO



P^o La CFTC



copie : Mme la Maire Présidente – Mme l'élue au personnel